

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. GÉNÉRALITÉS

Ces Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par le Refuge de l'Arche et l'espace restauration « La Becquée d'Isis ». Le Refuge de l'Arche est géré par l'association Le CEPAN (Club d'Etude et de Protection des Animaux et de la Nature), reconnue d'utilité publique. Ces CGV sont complétées par des conditions particulières stipulées dans nos différents contrats de réservation et bons de commande. Ces conditions générales et particulières font partie intégrante du contrat de vente. Tout client reconnaît avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle pour avoir la capacité de contracter à ces conditions. Tout client reconnaît en avoir pris connaissance avant de passer sa commande. Dès lors, toute commande ou réservation entraîne son entière adhésion aux conditions de vente et son acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions.

2. DONNÉES CLIENTS

En acceptant les CGV, le client autorise le Refuge de l'Arche à utiliser les données fournies pour le suivi de la commande et pour la relation-clientèle. Cette souscription pourra, à tout moment et sur simple demande, être résiliée. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

3. RÉSERVATIONS/COMMANDES

3-1 Groupes, CE et assimilés, Professionnels, Scolaires, Centres et colonies, Structures d'accueil spécialisé

Sous réserve de nos disponibilités, tout type de réservation, avec ou sans activité complémentaire (atelier éducatif), doit faire l'objet d'un contrat rempli, signé et transmis au minimum 2 semaines avant la date de visite par courrier ou mail, avec les mentions manuscrites obligatoires (date, nom et prénom du signataire habilité à engager la dépense, tampon). Les horaires des visites et des activités choisies seront communiqués au préalable à titre indicatif, et confirmés le jour de la visite. Le Refuge de l'Arche doit être informé par courrier ou mail de toute modification de la réservation au moins 7 jours avant la date de prestation. Passé ce délai, la réservation ne pourra en aucun cas être reportée ou modifiée. Le non-respect de ces conditions entraînera la facturation de la prestation réservée.

3-2 Visite Anniversaire

Sous réserve de nos disponibilités, toute réservation doit faire l'objet d'un contrat rempli, signé et transmis par courrier ou mail, au minimum 3 semaines avant la date de visite, avec votre chèque de règlement ainsi qu'avec les mentions manuscrites obligatoires (date, nom et prénom du signataire habilité à engager la dépense, tampon). Les horaires concernant l'organisation de cette activité Anniversaire enfant sera confirmée par courrier ou mail.

3-3 Billetterie CE et assimilés

Toute commande de billet doit faire l'objet d'un bon rempli, signé et transmis par

courrier, avec le chèque de règlement et les mentions manuscrites obligatoires (date, nom et prénom du signataire habilité à engager la dépense, tampon) ainsi que d'une convention signée par les 2 parties.

3-4 L'espace restauration « La Becquée d'Isis »

L'accès à l'espace restauration pour déjeuner nécessite l'acquittement du billet d'entrée au Refuge de l'Arche. Sous réserve de nos disponibilités, tout type de réservation la Becquée d'Isis, doit faire l'objet d'un contrat rempli, signé et transmis au minimum 2 semaines avant la date de prestation, par courrier ou mail, avec les mentions manuscrites obligatoires (date, nom et prénom du signataire habilité à engager la dépense, tampon). Le groupe choisit un menu identique pour les adultes et un menu identique pour les enfants. Les menus sont fournis à titre indicatif et peuvent être modifiés en fonction des approvisionnements. Tous nos prix s'entendent taxes et services compris. La Becquée d'Isis doit être informée par courrier ou mail de toute modification du nombre de couverts au moins 7 jours avant la date de prestation. Passé ce délai, la réservation ne pourra en aucun cas être reportée ou modifiée. Le non-respect de ces conditions entraînera la facturation du nombre de repas réservés mais non consommés.

4. FACTURATION / RÈGLEMENT

Les prestations du Refuge de l'Arche et de son espace restauration la Becquée d'Isis doivent être réglées séparément. Conformément à la loi N°98-1442 du 31/12/1992, tout retard de paiement au-delà de 30 jours après la date de facturation donnera lieu à l'application d'une pénalité égale à trois fois et demie le taux d'intérêt légal. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est de 40 €.

4-1 Groupes, CE et assimilés, Professionnels, Scolaires, Centres et colonies, Structures d'accueil spécialisé

Nos factures définitives sont payables le jour de la visite aux caisses du parc. Dans le cas d'un paiement différé le client remet à l'arrivée sur le site l'engagement de l'établissement à s'acquitter du montant (mandat, voucher, bon de commande...). Sans ce document l'accès au parc sera refusé.

4-2 Visite Anniversaire

Tout contrat de réservation doit être obligatoirement accompagné du chèque de règlement à l'ordre du CEPAN – Refuge de l'Arche.

4-3 Billetterie CE et assimilés

Toute commande doit être obligatoirement accompagnée du chèque de règlement à l'ordre du CEPAN – Refuge de l'Arche.

4-4 L'espace restauration La Becquée d'Isis

Nos factures définitives sont payables le jour du repas aux caisses de l'espace restauration. Dans le cas d'un paiement différé le client remet à l'arrivée sur le site

l'engagement de l'établissement à s'acquitter du montant (mandat, voucher, bon de commande...). Sans ce document l'accès à l'espace restauration sera refusé.

5. ANNULATION

5-1 Groupes, CE et assimilés, Professionnels, Scolaires, Centres et colonies, Structures d'accueil spécialisé

La réservation d'une visite libre peut être annulée par écrit jusqu'à 7 jours avant la date de visite. Passé ce délai, 30 % du total sera facturé. Aucune entrée ne sera renégociée ni revue en terme de tarification pour des raisons climatiques.

La réservation d'un atelier éducatif peut être annulée par écrit jusqu'à 7 jours avant la date de l'atelier. Passé ce délai, 50 % du total sera facturé.

5-2 Visite Anniversaire

L'annulation de votre réservation entraîne une facturation de 50 % jusqu'à 7 jours avant la date de visite, aucun remboursement passé ce délai. La date de réservation peut être modifiée jusqu'à 2 semaines avant la date de visite sous réserve de disponibilités.

5-3 Billetterie

Billetterie CE et assimilés

Toute commande de billetterie ne sera pas remboursée. A chaque fin d'année, un échange est effectué sur la base du nombre de billets retourné.

6. ASSURANCES

Le Refuge de l'Arche décline toute responsabilité pour la perte ou le vol de biens à la charge des visiteurs. Les visiteurs sont responsables de tous dommages ou dégradations qu'ils pourraient causer dans l'enceinte du site notamment par non-respect de notre règlement intérieur, de leur fait ou de celui des personnes ou objets dont ils ont la garde.

7. TARIFS

Nos tarifs sont nets et non cumulables avec des offres promotionnelles. La billetterie individuelle et le Pass annuel ne sont pas utilisables dans les contrats de réservation et bons de commandes. Nos produits d'animation et autres services payants ne peuvent être choisis sans la réservation d'une visite libre. Nos tarifs et prestations Refuge de l'Arche et espace restauration la Becquée d'Isis peuvent varier en fonction des conditions économiques et des dispositions réglementaires. Ces modifications seront sans incidence sur les contrats de réservation et bons de commande signés.

Tous nos tarifs sont consultables sur notre site internet www.refuge-arche.org.

8. LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive des juridictions civiles ou commerciales du département de la Mayenne.